

BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL



MIDI-PYRENEES

Grandes Cultures - n°3

8 octobre 2015













A retenir

COLZA Altise d'hiver : L'activité s'intensifie. Le risque est variable d'une parcelle à l'autre. Il est élevé sur 10% des parcelles du réseau. Maintenir une surveillance accrue sur plantes (morsures) jusqu'au stade 3 feuilles.

Altise des crucifères : Risque moyen à fort selon les parcelles. Maintenir la surveillance des plantes jusqu'au stade 3 feuilles.

Tenthrède : Risque modéré mais en augmentation. A surveiller à la parcelle jusqu'au stade 6 feuilles.

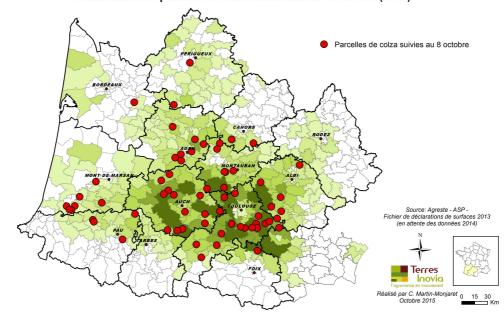
Helicoverpa armigera (Heliothis): Risque faible. A surveiller jusqu'à fin octobre.

Limace: Risque variable. A surveiller jusqu'au stade 3 feuilles.

COLZA - ÉDITION MIDI-PYRÉNÉES & AQUITAINE

Le réseau Colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est toujours en cours de mise en place. Le réseau se compose à ce jour de 67 sites. Au cours de ces sept derniers jours, 57 parcelles ont pu faire l'objet d'une observation.

Réseau BSV colza Aquitaine / Midi-Pyrénées 2015 - 2016 Localisation des parcelles de colza du réseau au 08/10/2015 (n=67)



Directeur de publication : **Jean-Louis CAZAUBON** Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées BP 22107 – 31321 CASTANET TOLOSAN CX Tel 05.61.75.26.00 – Fax 05.61.73.16.66

Dépôt légal : à parution ISSN en cours











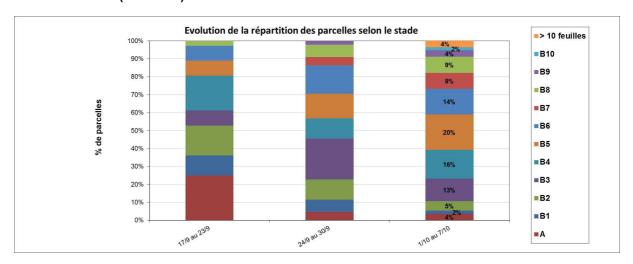


Stades phénologiques et état des cultures

La croissance des colzas est actuellement très bonne et rapide, avec certaines hétérogénéités.

On notera un large panel de stades qui s'échelonnent du stade cotylédons à plus de 10 feuilles pour les parcelles les plus avancées.

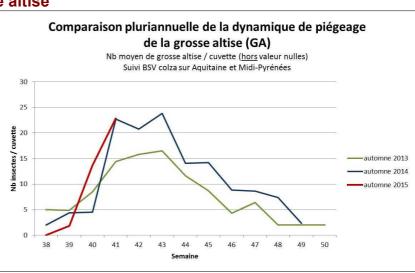
A ce jour, plus de 75% des parcelles du réseau actuel ont dépassé le stade B3 (3 feuilles) et 28% le stade B6 (6 feuilles).



Altise d'hiver ou grosse altise

Le vol débuté la semaine dernière s'intensifie avec une augmentation de la fréquence des piégeages. Des insectes sont observés dans les 85% des cuvettes sur parcelles. Un nombre de captures significatif (> 5 individus) est enregistré sur 65% des parcelles (contre 40% la semaine passée).

Le nombre moyen de captures est également en progression. Les piégeages sont aléatoirement répartis sur la région.



Le seuil de nuisibilité est atteint dans la moitié des parcelles n'ayant pas encore dépassé le stade 3 feuilles, soit environ 10% des parcelles du réseau.

<u>Période de risque</u> : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil de nuisibilité :

- pour les levées avant le 1er octobre le seuil est de 8 pieds sur 10 avec morsures.
- pour les levées tardives, **au-delà du 1**^{er} **octobre**, pour tenir compte des conditions moins poussantes, le seuil est abaissé à **3 pieds sur 10 avec morsures**.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL – GRANDES CULTURES N° 3 DU 8 OCTOBRE 2015 – Page 2/4













<u>Évaluation du risque</u>: Le risque lié à la prise alimentaire (destruction des feuilles) est actuellement élevé <u>MAIS</u> il ne concerne que les parcelles n'ayant pas encore dépassé le stade B3. En effet, **plus de 75% des** parcelles du réseau sont à présent hors de risque vis-à-vis de la grosse altise adulte.

Attention : pour les quelques levées à partir de début octobre, le seuil bas de 3 pieds sur 10 avec morsures doit être appliqué.

Poursuivez vos observations régulières sur plantes (morsures).

Les premiers cas de résistances d'altises d'hiver à certains produits ont été décelés en France la campagne dernière. Pour une gestion durable du ravageur, la prise en compte à l'échelle de la parcelle de la période de risque et du seuil de nuisibilité est capitale avant toute décision.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher de Terres Inovia qui a rédigé une note de recommandations agronomiques et stratégiques pour lutter contre ce rayageur.

Altise des crucifères ou petite altise

Les petites altises sont observées dans environ 60% des parcelles, et sont réparties de façon aléatoire sur l'ensemble du Sud-Ouest. Une parcelle située en Haute-Garonne a dépassé le seuil de nuisibilité.

<u>Période de risque</u> : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris. Surveillez en priorité les bordures de parcelles.

Seuil de nuisibilité :

- pour les levées avant le 1er octobre le seuil est de 8 pieds sur 10 avec morsures.
- pour les levées tardives, **au-delà du 1**^{er} **octobre**, pour tenir compte des conditions moins poussantes, le seuil est abaissé à **3 pieds sur 10 avec morsures**.

<u>Évaluation du risque</u>: Le risque est moyen à fort selon les parcelles. A surveiller régulièrement dès la levée en privilégiant les bordures. A noter que plus de 75% des parcelles ont dépassé la période de risque.

Tenthrède

L'activité des larves de tenthrèdes progresse encore. Les chenilles sont observées sur 36% des parcelles, contre 17% la semaine passée. Elles sont réparties de façon aléatoire sur le Sud-Ouest. Pour autant aucune parcelle du réseau n'a atteint le seuil de nuisibilité cette semaine.

<u>Période de risque</u>: depuis la levée jusqu'au stade 6 feuilles compris.

<u>Seuil de nuisibilité</u> : 25% de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

<u>Évaluation du risque</u>: Risque en augmentation qui peut (Sour être ponctuellement fort en cas de pullulation. A surveiller jusqu'au stade 6 feuilles. A ce jour 2/3 des parcelles sont concernées par la période de risque.

Larves de tenthrèdes et leurs dégâts sur colza (Source : Terres Inovia)

• Helicoverpa armigera (Heliothis)

De nouvelles attaques importantes d'Helicoverpa armigera ont été signalées sur trois parcelles (1 parcelle dans le réseau et 2 hors réseau) situées dans le Lot-et-Garonne, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. Sur ces parcelles attaquées, jusqu'à 80% des pieds sont touchés. Des re-semis ont été nécessaires sur certaines zones au sein des parcelles.



Helicoverpa armigera (Source : DRAAF)



Helicoverpa armigera (Source : DRAAF)













Limace

Quelques dégâts ont été signalés dans les 2/3 des parcelles du réseau. Mais ces dégâts restent globalement faibles.

<u>Période de risque</u> : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

<u>Évaluation du risque</u>: Risque faible à moyen selon les précipitations locales, l'historique de la parcelle et le travail du sol. En dépassant le stade 3 feuilles, plus de 75% des parcelles sont à présent au-delà de la période de risque.

Ravageurs souterrains (taupins et scutigerelles)

Deux nouvelles attaques de taupins sont signalées dans le Lot (parcelles au sein du réseau).

<u>Période de risque</u> : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : Risque globalement faible, mais pouvant être très localement fort.

Afin de vérifier la présence ou non de taupins, n'hésitez pas à alerter votre technicien en cas de doute sur l'origine d'un manque de peuplement sur certaines zones.



Scutigerelle (Source : INRA)

Des dégâts de scutigerelles, avec environ 5% de pieds touchés, sont observés dans une parcelle des Pyrénées-Atlantiques (au sein du réseau).

Ver gris

Des dégâts de vers gris ont été signalés dans une parcelle du Tarn-et-Garonne (au sein du réseau).



Vers gris (Source: Terres Inovia)

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière colza de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par AgriAgen, Antedis, AREAL, Arterris, CASCAP, Chambres d'Agriculture de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, Conseiller privé, Epi Salvagnacois, Ets Ladevèze, Euralis, Gersycoop, L'Isle-aux-grains, Novasol, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne, Vidal Appro, Vivadour et les agriculteurs observateurs. Pour la région Aquitaine, les observateurs sont précisés dans le BSV « Grandes cultures » d'Aquitaine.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

